

Les écrits professionnels : cadre juridique

OBJECTIFS

- ▶ Permettre aux professionnels du médico-social et travailleurs sociaux de mieux discerner l'impact de leurs écrits professionnels dans le nouveau contexte législatif et réglementaire actualisé du secteur social et médico-social.
- ▶ Les aider dans l'adaptation de leurs écrits par rapport aux exigences induites par la législation.

Méthodes pédagogiques :

Autoévaluation en amont de la formation

Recueil des attentes

Études de cas, apports théoriques, législatifs, méthodologiques, mises en situation

Remise d'un support écrit. Fin de stage : évaluation des acquis

Personnes concernées / Prérequis :

Tout personnel éducatif ou soignant travaillant auprès d'usagers en situation de handicap ou de fragilité

Animation : Juriste

Nombre de participants : 12 personnes maxi

Durée : 3 jours, soit 21 heures

INTRA

Cette formation peut être organisée
dans votre établissement
avec un tarif groupe.



PROGRAMME *Catalogue 2025*

- ▶ Le système judiciaire français et la hiérarchie des normes (notions)
- ▶ L'évolution de la législation et son impact sur le secteur social et médico-social (Jurisprudence Française et Européenne)
- ▶ La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale : l'usager « sujet de droits »
 - principales dispositions et implications
 - communication des dossiers aux familles : incidences sur la rédaction des rapports par les travailleurs sociaux, problématique et solutions
- ▶ Approche juridique de la question de l'écrit
 - légitimité de l'intervention (mission/mandat) : savoir analyser les termes de la mission et les demandes des différents services
 - les particularités de l'écrit juridique et judiciaire :
 - . le sens des mots, la précision et la simplicité source de sécurité
 - . les risques du flou et de l'ambiguïté
 - . savoir s'engager tout en restant impartial
 - . la réponse à une demande judiciaire
 - le nouveau style judiciaire : analyse de décision ou d'écrits judiciaires
 - . analyse des faits : savoir rapporter sans déformer ni interpréter
 - . la qualification des faits : l'intervention du Droit

